

Registre Communal

Les personnes âgées et en situation de handicap sont invitées à s'inscrire sur le registre Communal, gratuitement, auprès du CCAS (*secrétariat de Mairie*).

Merci de nous aider à mieux cibler les personnes vulnérables.

La municipalité souhaite mettre en place un nouveau registre permettant de recenser les personnes de 65 ans et plus, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, les personnes en situation de handicap vivant à leur domicile et/ou isolées et les personnes employées.

Ce registre nominatif est confidentiel. L'inscription se fait en Mairie à la demande :

- de la personne concernée ou de son représentant légal
- d'un tiers (parent, médecin traitant, service d'aide à domicile...)

Fiche de renseignements

(disponible en mairie et sur le site internet)

Cette fiche contient les informations relatives à l'identité et à la situation à domicile de la personne inscrite sur le registre, à savoir : nom et prénoms ; date de naissance ; qualité au titre de laquelle elle est inscrite sur le registre ; adresse ; numéro de téléphone ;



Relevant de la compétence du maire, ce recensement est indispensable pour une intervention efficace et ciblée des services sociaux et sanitaires, en cas de déclenchement de tout plan d'urgence (plan canicule, plan grand froid, COVID 19...).

Numéro d'astreinte d'urgence

**Vous rencontrez un problème
et souhaitez joindre un élu !**

**Composez-le
07.50.56.32.31**

*En dehors des horaires d'ouverture
du secrétariat de mairie*

Actions à venir

- **Contes autour d'un lavoir dans le cadre de la semaine bleue**
Samedi 10 octobre 2020
À partir de 15h00 (*Lieu à définir*)
- **Apéritif de Noël et distribution de colis**
Dimanche 6 décembre 2020
À partir de 10h00

Contact CCAS

Mairie de Chaulgnes

**Le Bourg – Place des résistants
58400 Chaulgnes**

03.86.37.82.47

mairie.chaulgnes@wanadoo.fr

Chaulgnes.fr

Commune de Chaulgnes

Qu'est-ce qu'un CCAS ?

Les centres communaux sont davantage conçus pour veiller au bon accès des aides sociales, pour prendre des initiatives au niveau local, **lutter contre l'exclusion et soutenir les populations les plus fragiles**. Sa compétence se limite au territoire de la commune.

Le CCAS est un établissement administratif public organisé de la façon suivante :

Un Président : Le Maire de la commune

Un Conseil d'Administration : Formé à parité d'élus locaux (conseillers municipaux) et de personnes nommées par le maire, compétentes dans le domaine de l'action sociale

Le Conseil d'Administration décide des orientations et des choix de la politique sociale locale. Le financement du CCAS est assuré en grande partie par la commune.

*« Nous sommes
à votre écoute ! »*

Quelles sont ses missions ?

- ✓ **Lutter contre l'isolement**
- ✓ **Maintenir du lien social**
- ✓ **Donner accès à la culture et aux loisirs**
- ✓ **Mener des actions de préventions**
- ✓ **Accompagner « le mieux vivre chez soi »**

Composition de votre CCAS

Président : Clémenton Sébastien

Vice-Présidente : Françoise Saunier

Vice-Présidente adjointe : Sylvie Piffault

Membres : Sylvie Lafrayette - Nicole Robert –
Christiane Louchart – Delphine Deboutin –
Marie-Thérèse Rousseau – Geneviève Leguay –
Céline Vrinat – Corinne Brahimi - Philippe
Sanchez – Cyril Paupert

Vous souhaitez nous rejoindre !

contactez-nous !

CIAS – Centre Intercommunal d'action Social « Les Bertranges »

Le **S.A.A.D** : Depuis le 1^{er} janvier 2016, le CIAS « **Les Bertranges** » a repris la gestion du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile. Ce service a pour but de faciliter le maintien et la vie à domicile des personnes par la mise en place d'actions et de services tels que l'aide à domicile, les services à la personne...

Contact :

03.86.70.07.43

saad@ciasbertranges.fr

Chari'bus :

« Un transport à la demande intercommunal »

Chari'bus facilite les déplacements pour les habitants. Ce transport à la demande permet de rompre avec l'isolement et de maintenir une autonomie.